

RAPPORT N° 99/2-02
au Conseil Municipal

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 1999
ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 1999 de l'Assainissement s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes

- à 13 163 891 F en Section d'Investissement
- et à 11 800 000 F en Section d'Exploitation.

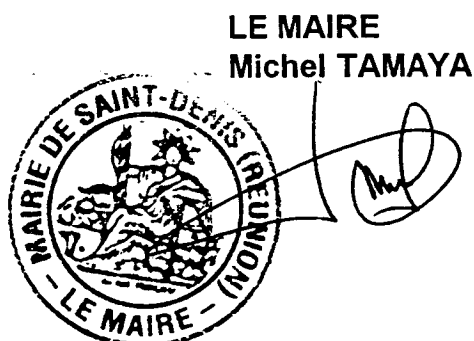
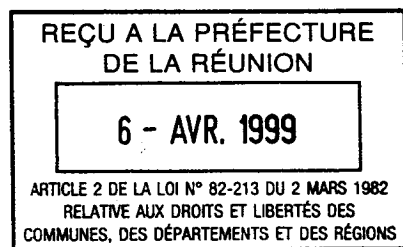
Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe pour 11 800 000 F. Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 8 060 161 F.

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - Intérêts Courus Non Echus (ICNE) | 105 455 F, |
| - Amortissements | 1 164 000 F, |
| - Financement complémentaire | 6 790 706 F. |

Après remboursement du capital de la dette (de 4 613 591 F), l'épargne nette s'élève à 3 446 570 F, qui avec l'apport des subventions d'investissement (de 1 856 200 F) et d'un emprunt de 3 247 530 F, finance 8 010 000 F de travaux, 240 300 F de conduite d'opérations et 300 000 F d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 99/2-02
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 24 mars 1999

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1999
ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/2-02 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

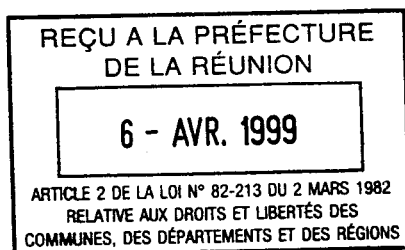
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 votes contre- dont 2 par procuration)

Adopte le Budget Primitif 1999 de l'Assainissement qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 13 163 891 F en Section d'Investissement et à 11 800 000 F en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 31 MAR. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



Vu par le Conseil municipal
en séance du 24 MAR. 1999

BUDGET PRIMITIF 1999

ANNEXE AU RAPPORT N° 99/2-0

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

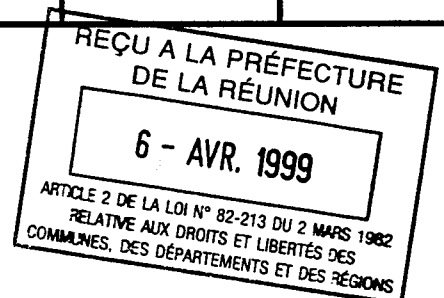
Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		6 790 706,00
1312	Subventions Contrat de Développement		1 856 200,00
1641	Emprunts et dettes assimilées (CDC)	660 714,00	
1643	Emprunts et dettes assimilées (CLF)	1 095 983,00	
1648	Emprunts et dettes assimilées (autres organismes)	2 740 847,00	3 247 530,00
1688	Intérêts courus non échus	116 047,00	105 455,00
203	Etudes eaux usées	300 000,00	
231301	Travaux d'AEP - Extensions et interventions diverses E.U. : 2 600 000,00 - Assainissement E.U. rue Lacroix : 600 000,00 - Exutoire station E.U. du Butor : 300 000,00 - Assainissement E.U. Domenjod : 510 000,00 - Renouvellement réseaux : 1 000 000,00 - Traitement des odeurs - Station d'épuration : 3 000 000,00	8 010 000,00	
232	Conduite d'opérations	240 300,00	
2813	Amortissements		1 164 000,00
TOTAL.....		13 163 891,00	13 163 891,00

LE MAIRE



Michel TAMAYA



BUDGET PRIMITIF 1999

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 1999

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE AU RAPPORT N°
99/2-02

Section d'Exploitation

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
006	Autofinancement de la section d'investissement	6 790 706,00	
6062	Produits de traitement	1 000 000,00	
617	Etudes et recherches	115 000,00	
628	Autres services extérieurs	500 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	236 000,00	
6611	Intérêts des emprunts	1 888 839,00	
66111	Intérêts courus non échus	105 455,00	
6811	Dotations aux amortissements	1 164 000,00	
7012	Taxes et redevances		11 800 000,00
TOTAL.....		11 800 000,00	11 800 000,00

LE MAIRE



Michel TAMAYA

